

LETTRE

A M. ROLAND DE LA PLATIERE.

Il manquoit un crime à l'histoire des crimes de la révolution ; il manquoit un chapitre à l'histoire des trahisons et de la perfidie, et c'est à vous, monsieur, qu'étoit réservé le honteux honneur de fournir cet infâme supplément à la perversité de ces temps malheureux. Si jusqu'à ce jour, quelques ministres ont pu se croire permis de révéler le secret des conseils auxquels ils avoient été appelés, s'ils ont rendu publics les avis que leur attachement au prince ou à l'état leur avoient dictés, tous l'ont fait avec des précautions et la réserve nécessaire à la sainteté des nœuds qui unissent le Monarque avec les sujets, ainsi qu'à la grandeur des obligations qu'ils contractoient avec le prince, en devenant les dépositaires de sa confiance. Quelques-uns même ont attendu que la mort des princes rendît à eux et à la vérité, la liberté qui nait du sein des tombeaux ; mais il étoit sans exemple, qu'un ministre eût osé se porter pour le dénon-

ciateur de son Roi, et passer sans intermédiaire du conseil du prince, au milieu de ses plus implacables ennemis. Un pareil acte unit la lâcheté de la désertion à la bassesse de l'espionage, et marque le front du coupable du double sceau de ces deux crimes. Envain espérez-vous étouffer vos remords et nos reproches en vous parant d'un zèle ardent pour la vérité, et en nous peignant les dangers de la faire approcher du trône; cette supposition même est un crime de plus, et l'ironie de votre courage, qui s'exerce à loisir sur un trône abbatu, peut bien suffire à votre vaillance, mais ne peut réaliser à nos yeux que la triste fin du Roi des animaux, expirant sous les coups du dernier de ses sujets. C'est lorsque le trône resplendissant de gloire et de majesté, voyoit tous les fronts courbés devant lui; c'est lorsque tous les ordres émanés de lui devenoient d'irréfragables lois, et que son éclat et son pouvoir l'assimiloient à ces nuages brillans d'où s'échappent les éclairs et la foudre, c'est alors qu'il étoit beau de tout braver pour y faire entendre des vérités que trop d'intérêts s'accordoient à en écarter. C'est pour ces temps d'épreuve et de dangers qu'il falloit, monsieur, réserver votre courage; mais lorsque le trône est occupé

par un Monarque débonnaire, qui, plus en garde contre les excès de son pouvoir que contre ceux de ses sujets, a trouvé la source des amertumes de sa vie dans le désir de les rendre heureux, qui, depuis quatre ans assiste sans murmure au partage de ses propres dépouilles, qui, à force de patience est devenu l'objet d'outrages que chaque jour voit renaître et qu'aucun ne voit punir ; c'est lorqu'il est obligé de chercher dans la retraite et les ennuis de son propre palais, une sauve-garde contre les menaces et les dangers de tous les instans, c'est lorsque des publications tour-à-tour sanguinaires ou infâmes, retentissent à ses portes, dans tous les lieux publics et souillent toutes les oreilles et tous les écrits, c'est ce moment que vous prenez, monsieur, pour célébrer les dangers que courent auprès du trône, les courageux amis de la vérité. Ah ! vos protestations mensongères servent de voile à la plus odieuse hypocrisie : elles ne sont que l'art d'ajouter l'insulte à l'outrage ; elles sont l'accent mal déguisé du dépit de votre chûte, de votre amour-propre blessé ; elles me donnent le droit de vous dire, comme un philosophe à Diogène : Retires-toi, homme superbe, ta vanité perce à travers les trous de ton manteau.

C'est avec la sévérité de ces principes que je vais analyser votre lettre, monsieur. L'assemblée nationale a bien pu en ordonner la plus ample publication ; mais elle n'a pu de même nous commander l'admiration, que la communauté d'intérêts, et la conformité de principes avec vous, ont dû lui inspirer : qu'elle sévisse ou récompense, qu'elle envoye à Orléans, ou au Panthéon, tout cela ne nous fait rien ; le préambule de la déclaration des droits est là, pour nous dire que nous devons comparer les actes du corps législatif, avec le but de toute société ; l'indépendance de notre jugement nous reste donc. C'est un tribunal de révision auquel vos protecteurs n'échapperont pas plus que vous, et gardez que vous n'en rapportiez plus de regrets que vous n'en emportez de la nation.

Je vous déclare d'abord que la publicité de votre lettre, et les circonstances dans lesquelles vous l'avez publiée ; suffisent pour vous condamner. Elle en démontre clairement les principes et le but. Qu'est votre lettre ? C'est un mémoire adressé au Roi, mais au roi seul, destiné à régler sa conduite particulière, et qui par là même qu'il sondoit plus profondément les secrètes inclinations que vous supposez au

Roi, exigeoit un plus grand secret de votre part ; comme il n'étoit destiné que pour le Roi, il ne devoit aussi être connu que de lui seul : tout intermédiaire devenoit inutile ou dangereux. En le publiant vous avez donc eu nécessairemenent en vue d'augmenter les dangers du Roi, par des révélations dirigées contre ses intentions, et de forcer la sanction de deux décrets, dont vous avez sollicité le premier avec l'acharnement de l'intolérance la moins philosophique. Ce premier reproche explique très-bien l'art perfide avec lequel vous exposez à tous les regards, ce qui se passe dans le cœur de Sa Majesté, la liste de ses intérêts, de ses inclinations, de ses habitudes, avec la résignation et la contrainte des sacrifices imposés par la révolution ; et quand c'est un ministre, qui d'une main sacrilège vient lever ce voile aux yeux d'un peuple ombrageux ; quand ce peuple peut se dire que ce tableau a été tracé par un homme, qui à portée de tout voir et de tout entendre, a été par là même à portée d'asseoir son jugement sur des preuves incontestables ; quand d'insidieux reproches établissent l'éloignement du Roi pour le peuple, et lient ainsi sa cause avec la vérité des imputations, en le faisant intervenir comme juge et partie :

alors la preuve est complette aux yeux de ce peuple, que trois ans de dépravations ont façonné à tous les genres de séduction, alors les soupçons se changent en certitude, alors il ne voit plus qu'un ennemi dans la personne de son Roi, il prête à chacune de ses actions les odieuses couleurs qu'il a reçues de vous, et les explications les plus franches, et les plus loyales intentions, viennent se briser contre des préventions formées et affermies par tant d'artifices. Aussi, monsieur, le peuple n'a-t-il point trompé vos intentions ? Il faut l'avoir entendu couvrir de l'éclat effrayant des plus horribles applaudissemens, chacune de ces phrases, où vous sembliez dérouler à ses yeux les plis et les replis du cœur de Sa Majesté, comme sa voix se montoit au ton de vos insultes et de vos menaces, comme les accens de sa fureur secondoient ceux de votre vengeance et de votre barbarie ! L'avez-vous entendu répéter après vous ces horribles mots que la constitution sera cimentée au prix du sang ? Comment n'avez-vous pas frémi de lui présenter encore ces images sanglantes qui l'ont accoutumé à calculer froidement les meurtres et le carnage, et qui ont produit une partie des forfaits de la révolution. Ah ! Monsieur,

si des crimes atroces se commettoient encore, si des attentats avec lesquels des scélérats cherchent à familiariser l'esprit du peuple, venoient mettre le comble à notre déshonneur, si des esprits préparés par de longues séductions, s'étoient laissés enflammer par ces derniers traits, ne seriez-vous pas l'auteur des crimes dont ils deviendroient les instrumens? Et ne seroit-ce pas de vos mains qu'ils auroient reçu les poignards. Voilà cependant, monsieur, ce que vous avez fait, et ne cherchez point d'excuse dans l'absence d'un secrétaire du conseil. Votre responsabilité, cette sauve-garde trompeuse de la nation, ce glaive à deux tranchans dans les mains d'une assemblée tumultuaire, ne pouvoit être engagée par la non publication de ce mémoire. Il n'est pas besoin d'avoir été trois mois ministre, pour savoir faire la distinction entre la responsabilité de vos actions et celle de vos avis, sur-tout de ceux que l'on ne vous demandoit pas. Le choix du moment où vous avez publié votre mémoire, tient encore à des calculs d'une noire perfidie. Vous avez calculé le dégré de châleur et d'intérêt que répandroient parmi vos auditeurs, et les circonstances du renvoi de trois ministres, et vos feintes pro-

testations de dévouement au bien public, et la nouveauté du spectacle d'un ministre accusant hautement son roi, et le souvenir de la contenance humiliée dans laquelle vous n'avez cessé de paroître à l'assemblée. Une dénonciation de ce genre ne pouvoit manquer son effet sur un peuple, que le seul mot de dénonciation semble rapprocher du bonheur, et chez qui des décrets d'accusation et des exécutions sanglantes, tiennent lieu des jouissances paisibles que lui a ravi la révolution. Encore si vous aviez pris soin d'adoucir l'impression des reproches que vous adressez au Roi, en mettant en paralèlle sa sollicitude, ses sacrifices, et ses souffrances dont vous avez été le témoin dans tout le cours de votre ministère. Mais non, vous aviez besoin d'accuser sans ménagement le cœur de votre roi, et pour le faire avec assurance, vous ne balancez pas d'affirmer *qu'il est évident pour la nation que la constitution peut marcher, et que le gouvernement aura toute la force qui lui est nécessaire, du moment où Sa Majesté voulant le triomphe de la constitution, soutiendra le corps législatif de toute la puissance de l'exécution.* Que faites-vous ainsi, monsieur, si non de vous placer à la suite des factieux,

qui depuis *Charles Lameth*, s'obstinent à répéter que le pouvoir exécutif fait le mort, qui rapportent à l'impuissance concertée de ce pouvoir tous les malheurs publics, et qui en montrent ainsi la source dans la mauvaise volonté du Roi. Telle est depuis trois ans la marche constante des factieux, ils se gardent bien, ainsi que vous, monsieur, d'examiner la constitution et le dégré de maturité où les françois se trouvent pour la liberté : ils sentent trop bien tous les désavantages qu'ils auroient à combattre sur ce terrain, et rejettant sur le pouvoir exécutif tout le blâme de leur propre ouvrage, ils le laissent se débatre entre les difficultés qu'ils lui ont créées d'abord par leur ignorance, et puis par la perfidie de leurs accusations. Et comment, monsieur, le pouvoir exécutif pourroit-il aider la marche de la constitution, et la soutenir sur ses bases chancelantes ? Ce pouvoir n'est-il pas lui-même partie de la constitution, et l'assemblée et les mille agens dont elle dispose, ne sont-ils pas sans cesse occupés à l'avilir ? Comment ce pouvoir froissé par de continuelles attaques, pourroit-il prêter au corps législatif un supplément de forces dont il manque pour lui-même? La position du Roi est vraiment déchirante

pour un cœur sensible et un esprit juste : s'il use de sa prérogative constitutionnelle contre quelques décrets qui sont des violations de la constitution, quels horribles murmures s'élèvent pour l'accuser ou l'en punir ! quelles intrigues sont mises en jeu pour l'effrayer ou le décourager ? S'il balance à sanctionner d'autres décrets, non moins réprouvés par la constitution, quelles menaces ne fait-on pas retentir pour arracher de sa frayeur une apparence de consentement, que l'on désespéroit d'obtenir de la droiture de son cœur et de ses intentions. Ainsi, ce malheureux prince est condamné à voir ses refus et ses dons déclarés également coupables, et à ne pouvoir maintenir ou violer la constitution sans courir les mêmes dangers. Qu'on cite donc un seul décret vraiment utile au bien public, pour lequel la sanction du Roi se soit fait attendre un seul instant : Ne l'a-t-on pas vu sanctionner sans murmures et sans délai les décrets qui traduisent devant les tribunaux sa propre famille, et les mouvemens de la nature ont-ils retardé l'offrande de ce pénible sacrifice à la tranquillité publique. Voilà, monsieur, ce que la bonne foi et le respect de vous-même et du Roi, exigeoient que vous missiez à côté de vos accusations contre lui, au lieu de venir nous retracer

la nécessité de sanctionner deux décrets, dont l'un est une violation de la constitution et des premières lois de l'humanité, et dont le second n'est propre qu'à fomenter les troubles de la capitale, dont il allarme une partie des citoyens, la plus nombreuse et la plus saine : ce rassemblement armé, proposé à l'assemblée sans l'aveu du roi, n'est, sous le voile du bien public, qu'un résultat de manœuvres et d'intrigues dont il importe à tous les bons citoyens d'arrêter l'exécution. Ce rassemblement annoncé et fortement recommandé par les clubs du midi, qui se promettoient bien d'en soigner la composition, ne peut présenter à la capitale une sauve-garde contre les attaques extérieures qu'on le dit destiné à repousser, parce que des soldats rassemblés à la hâte, sans connoissance de l'art et de leurs chefs, sans cet ensemble de discipline et d'esprit militaire, qui fait la force des armées, deviendroient la proie facile des vainqueurs qui auroient su franchir la triple barrière qui défend l'entrée du royaume, parce qu'enfin un camp à la porte de Paris ne sera jamais qu'un foyer de corruption pour le soldat, et d'agitations pour des factieux. Si quelque Cromwel sortoit tout-à-coup du sein de notre abatardissement, cette armée de

clubs deviendroit dans ses mains le tombeau de la monarchie ou de la constitution.

Homme féroce autant que déloyal, vous osez dicter des lois à votre Roi! et lui assignant un terme pour remplir vos commandemens, vous parlez des dangers attachés au moindre délai, et vous créez ces dangers même en les supposant possibles! Ainsi donc, les hurlemens, les piques, les flots de sang vous servent pour violer la conscience de votre Roi, et vous appellez à votre secours l'odieux appareil de ces fureurs, lorsqu'on vient de s'en servir pour arracher au trône les restes de son ancien éclat! N'est-ce pas vous qui décorez encore du nom de zéle pour la liberté, les attentats qui, dans un grand nombre de provinces, ont livré toutes les propriétés à la destruction des flammes ou au pillage des brigands; vous, ministre du Roi, vous que vos fonctions destinoient plus particulièrement à veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, vous préparez d'avance les excuses des brigands qui ne vous entendront que trop, et qui se livreront à de nouveaux excès avec toute la sécurité qu'inspire une invitation solemnelle.

Savez-vous de quel genre de vérité pouvoit s'honorer votre courage, ou plutôt ce qui vous

eût laissé le mérite de l'impudence , sans le blâme de l'hypocrisie ? Vous étiez fait pour dire au Roi : ... « Monarque infortuné, tes sa-
» crifices et ta résignation ne nous suffisent pas.
» Nous avons tellement dépravé, égaré, abruti
» la multitude errante sur les places publiques,
» que sous cette égide, nous n'avons plus rien à
» nous refuser ou à craindre. Le citoyen paisible
» gémit dans ses foyers, et nous régnons sur lui
» par la crainte de nos fureurs : toi seul peux
» encore nous faire ombrage; mais la nation est
» là pour te soumettre, et nous ne permettons
» à cette nation de s'expliquer que par la voix
» bruyante de nos satellites : ils sont prêts à s'é-
» lancer sur toi, si ta morale, si ta conscience,
» si ton honneur reculent un moment devant
» l'affreuse nécessité de servir nos desseins, et
» le moindre délai verra tomber ce simulacre
» de royauté, qu'on ne t'a laissé que pour couvrir
» nos attentats d'un voile long-temps révéré. »

A ce langage forcené, osez vous méconnoître, monsieur, et désavouez, si vous le pouvez, l'expression de vos sentimens ; ils sont ceux qu'on devoit attendre du ministre qui n'a pas rougi de dégrader ses fonctions, en les faisant servir à l'apologie des soldats de Château-Vieux, et de leur honteux triomphe.

Reprenez, monsieur, reprenez votre insolente pitié pour les princes malheureux, par les conseils qui les entourent. Ah ! sans doute, ils sont dignes de toutes nos larmes, lorsqu'un sort cruel les a réduit à choisir leurs conseillers dans la classe de leurs dénonciateurs même ; mais plaignez davantage les peuples qui ont la fatale imprudence de s'arracher au gouvernement modéré de leurs princes légitimes, pour se placer sous la verge, toujours agitée de tribuns ambitieux, qui règnent sous le nom du peuple, en mettant en commun avec lui leurs passions et leurs crimes ; c'est alors que l'aveuglément des peuples devient incurable, parce que trop de mains sont intéressées à épaissir le bandeau sur les yeux, et parce que le trône de la multitude est encore plus inaccessible à la vérité que celui des rois. Les reproches que vous m'avez donné le droit de vous adresser, monsieur, et l'opprobre dont je voudrois couvrir votre front, ne sont que le commencement du supplice que vous prépare l'inflexible sévérité de l'histoire. Si elle aime à recueillir les traits honorables de la fidélité et du dévouement de quelques ministres, si elle transmet avec gloire leurs noms à la postérité, elle réserve aussi la peine d'un opprobre éternel à ceux qui,

comme vous, ne se sont fait connoître que par des signes éclatans d'ingratitude et de perfidie; c'est ainsi qu'elle nous peint en Angleterre un ministre vertueux, immolant sa vie à la sûreté de son Roi, et que, de toutes les vertus de Strafford, sa fidélité est celle qu'elle célèbre avec plus de complaisance. Si les malheurs de Charles I[er] et de Louis XVI ont des rapports si touchans, le monarque anglais eût au moins la consolation de trouver dans son ministre un ami généreux, prêt à lui faire le sacrifice de tout ce qu'il avoit de plus cher. En Angleterre, le ministre de Charles le pressoit de signer l'arrêt de sa mort, et mettoit tout en œuvre pour vaincre les résistances de son Roi. En France, au contraire, c'est un ministre, c'est vous qui dénoncez votre prince, et qui, par des imputations calomnieuses, aiguisez le poignard dont des sacrilèges ménacent depuis long-temps de le percer. L'infortuné Charles, en montant sur l'échaffaud, voyoit dans son supplice l'expiation du sang qu'il avoit laissé verser : quand votre heure seraaussi venue, monsieur, voyez-y la juste peine de votre trahison. Charles expioit le sang de son sujet, vous expierez celui de votre Roi; et si l'Angleterre aime à confondre les noms de Charles et de Strafford, la

France un jour, revenue de son délire, aimera à séparer votre nom de celui de Louis XVI, et la distance qu'elle placera entr'eux sera celle qui sépara toujours le crime de la vertu.

J'ai dû, monsieur, consacrer cette lettre à l'examen de vos devoirs envers le Roi : comme ministre et sujet, ils étoient les premiers ; l'examen de vos principes d'administration fera le sujet d'une seconde lettre, et j'espère faire justice de votre politique comme de votre morale.
